



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES Séance du 11 mai 2026

Le onze mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur DRONNEAU Jacques, Maire.

Date de convocation : 07/05/2026

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 19 - Votants : 19 – Quorum : 10

Présents : M Jacques DRONNEAU, Maire, M Stéphane LEMOINE, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, M Arnaud FRON, Mme Charlène MÉNARD, M Max BLANLOEIL, les adjoints au maire, Mme Laurel LAURENT, M Olivier CRÉMET, M François BONNET, Mme Emmanuelle RETIÈRE, M Frédéric RAMBAUD, M Sébastien BERTRAND, M Jean-Charles ANTIER, Mme Magalie LYSANIUK, Mme Laure PICARD-PHILIPPON, M Aurélien COUTEAU, Mme Edwige GROSS-MORAT, Mme Sophie LATOUR, Mme Anne-Cécile MERIAU

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M Max BLANLOEIL

2026-05-11-009 Approbation de l'existence d'ouvertures et d'évacuation d'eaux pluviales parcelle BI1430

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

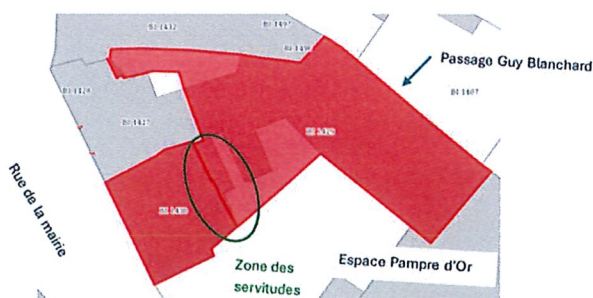
Considérant l'omission de servitude de vue et d'écoulement d'eaux lors de l'achat de la parcelle cadastrée BI 1430 par rapport à la parcelle BI1429 en 2020 ;

Considérant que la parcelle BI 1429 fait partie du domaine privée de la commune et que par conséquent elle est soumise au régime de droit commun des biens ;

Considérant que la reconnaissance de ces servitudes est nécessaire pour le maintien des vues et l'écoulement des eaux pluviales ;

Considérant qu'il est possible d'acquérir des servitudes par prescription trentenaire sans acte notarié ;

La localisation des parcelles et des servitudes de vues a été présentées au conseil municipal telles que présentées sur le plan ci-dessous.





Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'existence des fenêtres et de la gouttière comme tel depuis 30 ans

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
M Max BLANLOEIL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M Max BLANLOEIL'.

Le Maire
Jacques DRONNEAU

The official seal of the Mairie de Monnières, Loire-Atlantique, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE MONNIERES' and 'LOIRE-ATLANTIQUE'. A handwritten signature in blue ink is written over the seal.